

**Département de la Manche**  
**Commune de Champeaux**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**En date du 24 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, mardi 24 juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Champeaux, régulièrement convoqué le 17 juillet 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Claudine Giard, Maire.

Etaients Présents : Mme Claudine GIARD, M. Albert FONTAINE, M. Christian LEMASSON, Mme Sophie MARIE, M. Francis PETIT

Absent(s) excusé(s) : M. Erick VATEL, Mme Sylvie GAUCLERE. Mme Brigitte BERANGER

Absent(s) : M. Jérôme DESFARGES., M. Alan VUERINGS

M. Christian LEMASSON est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

**La précédente réunion de Conseil Municipal prévue le 17 juillet 2018 n'a pas eu lieu, le quorum n'étant pas atteint.**

**Aujourd'hui quorum non atteint, les membres présents délibèrent sur l'ordre du jour suivant :**

**REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

2018-07-24/038 1.7

Après avoir pris connaissance des différents documents relatifs au Règlement Général sur la Protection des Données, un délégué doit être désigné.

Renseignements pris auprès de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer, ces derniers nous ont dirigés vers Manche Numérique (Conseil Départemental) organisme missionné pour la maintenance de nos logiciels informatique.

Un modèle de délibération et de convention est proposé, accompagné du montant des prestations.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir Manche Numérique comme délégué.**

**INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL**

2018-07-24/039 7.10

Lecture est donnée d'un projet de délibération pour le concours du Receveur Municipal et l'attribution d'indemnité :

- De Conseil au taux de 100 % en faveur de M. Julien SERGENT à compter du 05 février 2018 ;
- De confection des documents budgétaires attribuée à M. Marc LENEVEU, montant fixé par la réglementation en vigueur à 30.49 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.**

## **PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT SCOLAIRE**

2018-07-24/040 7.5

Mme le Maire donne connaissance des montants de la participation aux frais de fonctionnement 2018 :

### Ecole de Dragey-Rothon

Pour 5 enfants, 3 600.00 €. L'acompte accordé lors du précédent Conseil du 19 juin dernier était de 1 350.00€. Le solde est de 1 350.00€.

### Ecole Sévigné

Pour 2 enfants, 966.00€.

### Ecole de Saint-Jean-le –Thomas

484.00€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de ces différentes participations demandées.**

## **SOL ROC**

2018-07-24/041 8.4

Dans le cadre de l'aménagement de l'accès du Sol Roc, Mme le Maire présente un devis de :

- Leader Collectivité : mise en place d'un panneau d'interdiction « SAUF RIVERAINS » : 502.70€ TTC ;
- Sécurité Ouest Services : système de vidéo surveillance 2 502.10 € TTC ; partie génie civile pour enfouissement fourreau vidéo 4 194.00 € TTC .

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'accepter le devis de l'entreprise Leader Collectivité,
- D'accepter le devis de l'entreprise Sécurité Ouest Services,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2**

2018-07-24/042 7.1

Dans le cadre de l'opération de la 5<sup>ème</sup> tranche d'assainissement, Mme le Maire informe les membres présents de la mauvaise imputation de l'emprunt de l'Agence de l'Eau, d'un montant de 42 420.00 €.

Une modification au budget de l'Assainissement doit être apportée, à savoir :

Dépenses Investissements

« Subventions équipement » : - 131

+ 131-041 pour 42 420.00 €

Recettes Investissements

« Autres emprunts » : - 1641

+ 1681-041 pour 42 420.00 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.**

ASSAINISSEMENT / M. GAUTIER P

2018-07-24/043 7.1

Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré domicilié au 16 la Parisière ayant fait l'objet d'une saisie sur sa pension d'invalidité à tort, pour des factures d'assainissement impayées depuis 2014 ne le concernant pas. Le remboursement demandé s'élève à 773.30 €. Lors de la visite de ce Monsieur, il lui a été demandé pour quelle raison attendre tout ce temps avant de se manifester.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- De rembourser la somme de 773.30€ à l'administré,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

\* \* \* \* \*

Mme le Maire présente Mme Lydia PRAVISANI remplaçante de Mme Nathalie ABITBOL au poste de secrétaire de mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Mme Claudine GIARD		Mme Brigitte BERANGER	Absente excusée
M. Albert FONTAINE		M. Erick VATEL	Absent Excusé
M. Christian LEMASSON		Mme Sylvie GAUCLERE	Absente excusée
M. Francis PETIT		M. Alan VUERINGS	Absent
Mme Sophie MARIE		M. Jérôme DESFARGES	Absent

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.